

# Etude de liberté d'exploitation et de brevetabilité

## Vos attentes

*Vous avez développé un nouveau produit ou procédé.  
Cette innovation représente un enjeu important pour votre activité.  
Vous envisagez de la protéger.*

## Vous souhaitez

- évaluer la brevetabilité de votre solution technique,
- être alerté sur des brevets pouvant vous mettre en situation de contrefaçon.

## L'ARIST

### Prestations

- Propriété industrielle
- Normes & Réglementation
- Opportunités de partenariat
- Veille

## Nos réponses

- une investigation poussée dans les brevets français et étrangers,
- une analyse technique et juridique des brevets les plus proches de votre innovation,
- des préconisations pour décider du dépôt,
- un avis sur le risque de contrefaçon auquel vous vous exposez,
- une concertation avec votre Conseil en Propriété Industrielle sur les caractéristiques protégeables de votre projet.

## + Nos engagements

### + Un avis objectif sur l'opportunité de déposer

Vous prenez vos décisions en connaissance de cause. Vos partenaires financiers sont mis en confiance. Votre Conseil en Propriété Industrielle optimise la rédaction de la demande de brevet.

### + Un conseiller à votre service

L'assurance d'avoir en permanence un conseiller pour répondre à vos questions, vous aider à faire les choix appropriés.

### + Une expertise reconnue

Depuis plus de 20 ans, l'ARIST est sollicitée pour son expérience en matière de propriété industrielle : travail en collaboration avec l'INPI et les cabinets conseil.



[www.arist.paysdelaloire.cci.fr](http://www.arist.paysdelaloire.cci.fr)



## La méthodologie

*A partir de la présentation de votre projet, un conseiller ARIST valide avec vous l'intérêt du dépôt de brevet et l'utilité d'une étude préalable, vous informe sur les procédures et sur les aides possibles. Vous recevez une offre de service personnalisée, précisant la nature, la durée et le coût de notre intervention. Un délai de l'ordre de 4 à 6 semaines est à prévoir à partir de votre acceptation.*

### L'identification des critères innovants

Le conseiller ARIST précise les caractéristiques techniques susceptibles d'être brevetées, au besoin avec votre Cabinet en Propriété Industrielle. Ce cahier des charges technique vous est soumis.

### Une recherche internationale

Il procède ensuite à la recherche et à la collecte des brevets les plus proches des caractéristiques techniques de votre projet. Une analyse à la fois technique et juridique est menée pour chacun des brevets recensés : chaque texte est résumé, et son impact sur votre projet est commenté.

### Un dossier de synthèse complet

Outre l'état de la technique le plus proche de l'invention, il détaille les aspects pouvant être valablement brevetés, et signale les brevets en vigueur, pouvant représenter un danger lors de la mise sur le marché.

### Une prise de décision immédiate

Ce dossier de synthèse vous est commenté par le conseiller ARIST. Sa prise en compte par votre Cabinet en Propriété Industrielle assure une exploitation immédiate des résultats, et une rédaction optimisée du brevet.

#### ARIST – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PAYS DE LA LOIRE

Centre des Salorges • 16, Quai Ernest Renaud • BP 70515 • 44105 NANTES Cedex 4 • France  
Tél. +33 (0)2 40 44 63 51 • Fax +33 (0)2 40 44 63 20 • [www.arist.paysdelaloire.cci.fr](http://www.arist.paysdelaloire.cci.fr)

